Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260302-06_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 02 MARS 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 25/02/2026	Le lundi deux mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, ROHOU Gilles, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande.
Présents: 11	
Votants: 12*	
Pour: 12	
Contre 0	**Absents excusés :* ROLLAND Laëtitia* pouvoir donné à J. JEZEQUEL
Abstention: 0	
Délibération N°: 06-03-2026	*Secrétaire de Séance :* MONSIGNY Bertrand

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CFU DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Suite à l'approbation du CFU 2025 de la commune,
Suite à l'avis favorable des membres de la commission de Finances réunis le 16/02/2026,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

STATUENT sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

CONSTATENT que le CFU de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement qui s'élève à la somme de : **563 303.05 €.**

DECIDENT de conserver **180 000 €** en recettes de fonctionnement à l'article N° *002* « *Excédent antérieur reporté* » et d'en affecter **383 303.05** € en recettes d'investissement à l'article N° *1068* « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » du budget primitif de l'exercice 2026 de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du Service de Gestion Comptable de Morlaix ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 02/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire	*M. MONSIGNY Bertrand, Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.